



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 3 février 2025  
à 8h30

Nombre de membres

En exercice : 16  
Présents : 11  
Absents : 5

Votants : 11

- dont « pour » : 11  
- dont « contre » : 0  
- dont « abstention » : 0

**Présents** : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Didier LARRAZABAL, Joël SÉGOT, Alain TRÉPEU, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Robert GAYE, Alban LACAZE, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

**Excusés** : Aude LACAZE-LABADIE, Xavier MASSOU, Régine BERGERET, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Marie-France CONSTANT

**Décision n°DB-2025-003 : ADMINISTRATION GENERALE**

**Marché d'animation du site Natura 2000 « Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye »**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°D-2024-001 du 25 janvier 2024, le bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les contrats de la commande publique et leurs actes modificatifs intervenant en cours d'exécution qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (au-delà de 50 000 € HT).

Il explique qu'il a fait procéder à la mise en concurrence pour l'animation du site Natura 2000 « Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye ». Il présente l'analyse de l'unique offre reçue et propose au bureau de la retenir :

- « Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) » pour le montant de 57 750 € HT sur trois ans soit 69 300 € TTC.

Après avoir entendu le Vice-Président en charge de l'Environnement, de la Transition Énergétique et du Développement Durable dans ses explications complémentaires, compte tenu de ce qui précède, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché et les pièces qui s'y réfèrent ;
- **RAPPELLE** que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme  
Le Président,

Thierry CARRÈRE

